



LA RÉGLEMENTATION SOCIALE DU CONDUCTEUR

TRANSPORTS



FORMATION

PUBLIC, PRÉREQUIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- ✓ Groupe de 12 Personnes maximum
- ✓ Chef d'entreprise, personnel RH et/ou d'exploitation
- ✓ Pas de prérequis
- ✓ Personnes en situation de handicap : l'accessibilité peut être adaptée (nous contacter pour étudier votre situation)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre aux participants de :

- ✓ Maîtriser la réglementation sociale européenne applicable aux conducteurs
- ✓ Comprendre et analyser les différentes dispositions Françaises et Européennes en matière de temps de travail, de conduite et de repos

INTERVENANT

Alexis MORET (responsable juridique)

DATE, DURÉE, ET LIEU

Jeudi 24 septembre 2026

9h00-12h30 / 13h30-17h00
(7 heures de formation)

Locaux de la FNTR Pas-de-Calais :
230 Allée du Luxembourg, Zone Artoipôle II
62128 Wancourt

TARIF

550 € HT adhérents FNTR 62

650 € HT non adhérents

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- 3 Diaporama projeté sur grand écran + manuel de formation remis à chaque participant en début de séance
- 3 Exercices pratiques

PROGRAMME DE FORMATION

I. LA RÉGLEMENTATION NATIONALE

- Le temps de service journalier et hebdomadaire
- Le travail de nuit
- Autres dispositions de la réglementation nationale

LA RÉGLEMENTATION SOCIALE EUROPEENNE

- Temps de conduite continue, journalière et hebdomadaire
- Interruption de conduite
- Temps de repos journalier et hebdomadaire
- Dispositions diverses : attestations de non activité, double équipage, repos hebdomadaire hors cabine...
- Paquet mobilité : les nouvelles mesures entrées en vigueur depuis 2020

CONTROLLER L'ACTIVITÉ : OBLIGATIONS ET SANCTIONS

- L'utilisation des outils de contrôle sur les temps de travail et de repos
- Anticiper les risques et les infractions à la réglementation des temps de conduite et de repos
- Informer le salarié des sanctions encourues

QUESTIONS / RÉPONSES

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION

- ✓ Emargement par les stagiaires et le formateur / Attestation individuelle de suivi de la formation
- ✓ Test de positionnement
- ✓ QCM en fin de session / Questionnaire d'évaluation de la formation

Convention de formation : adressée à l'inscrit dès réception du bulletin d'inscription.

Attestation de suivi de stage : adressée à l'issue du stage avec votre facture.

Annulation et abandon : Toute annulation doit être notifiée par écrit et nous parvenir 8 jours avant le début de la formation. Toute formation commencée est due dans sa totalité.